

**RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 MARS 2024**

**CM 2024-013 Délégation générale d'attributions du Conseil Municipal au Maire - Information du conseil municipal**

Le Conseil Municipal, a été informé des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au Maire à savoir :

Numéro décision	Intitulé	Date
2024-03	Passation d'un avenant n°2 au marché de fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective.	5/02/2024
2024-04	Attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre (tranche conditionnelle) portant sur la partie « thermique » à la société ANHEOL Energies (Brest) pour la création d'une chaudière collective (mairie.Médiathèque Ecole Chateaubriand)	15/02/2024
2024-05	Fixation d'un tarif pour la location de la piste d'athlétisme et de ses vestiaires	15/02/2024
2024-06	Marché de fourniture et de livraison de denrées alimentaires pour la restauration scolaire : déclaration d'infructuosité du lot n°1 « viande fraîche SIQO ».	28/02/2024

**CM 2024-014 Acquisition d'un terrain à KERUZANVAL**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé l'acquisition d'un terrain situé à Keruzanval à Guilers.

**CM 2024-015 Dénomination de voie route de Kerguillo**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer cette voie Route de Kerguillo.

**CM 2024-016 Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables**

Le conseil municipal, par 28 votes pour, émet un avis favorable aux zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de Guilers telles que présentées en séance.

**CM 2024-017 Approbation du Contrat de Mixité Sociale 2023 -2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le contrat de mixité sociale 2023/2025 présenté en séance et autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ses dispositions.

**CM 2024-018 Compte Financier Unique 2023, budget principal**

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 7 contre (groupe de la minorité), a approuvé le Compte Financier Unique 2023, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement		Dépenses :	6 321 870,87 €
		Recettes :	7 294 727,15 €
Résultat de fonctionnement (excédent)			<b>972 856,28 €</b>
Section d'investissement	Dépenses :	Dépenses de l'exercice :	2 344 544,31 €
		Reste à réaliser, à reporter :	220 116,80 €
	Recettes :	Recettes de l'exercice :	2 000 698,11 €
		Reste à réaliser, à reporter :	50 560,40 €
Résultat d'investissement (déficit)			- <b>513 402,60 €</b>
Résultat Global (excédent)			<b>459 453,68 €</b>

a reconnu la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement et a arrêté les résultats définitifs du CFU 2023.

**CM 2024-019 Compte Financier Unique 2023, budget annexe « Lotissement Coat Bian »**

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, a approuvé le Compte Financier Unique 2023 lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement		Dépenses :	78 208,72 €
		Recettes :	319 726,40 €
Résultat de fonctionnement (excédent)			<b>241 517,68 €</b>
Section d'investissement	Dépenses :	Dépenses de l'exercice :	27 302,71 €
	Recettes :	Recettes de l'exercice :	27 302,71 €
Résultat d'investissement (déficit)			- €
Résultat Global (excédent)			<b>241 517,68 €</b>

a reconnu la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement et a arrêté les résultats définitifs du CFU 2023 tels que présentés en séance.

**CM 2024-020 Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2023 - Budget Principal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté le bilan des acquisitions et cessions 2023 du Budget principal

**CM 2024-021 Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2023 - Budget annexe « Lotissement de Coat Bian »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté le bilan des acquisitions et cessions 2023 budget annexe « Lotissement Coat Bian ».

**CM 2024-022 Affectation du résultat 2023 - Budget principal**

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre (groupe de la minorité) a affecté le résultat de fonctionnement comme suit : 513 402.60€ au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif 2024 et une affectation complémentaire en réserve au compte 1068 de 459 453.68€ soit un total de 972 856.28€ au compte 1068 au budget primitif 2024.

**CM 2024-023 Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « Lotissement Coat Bian »**

Le conseil municipal, à l'unanimité a affecté le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 de la manière suivante 241 517.88€ à la ligne 002 (résultat de fonctionnement reporté) en recettes de fonctionnement du budget annexe 2023.

**CM 2024-024 Actualisation de l'Autorisation de programme n°2020-01 - Restructuration du restaurant scolaire Chateaubriand**

Le conseil municipal avec 22 voix pour et 7 absentions (groupe de la minorité) a approuvé la modification de l'autorisation de programme n°2020-01 tel que présentée en séance, le nouveau montant de l'autorisation de programme est de 250 000€ et le montant des crédits de paiements s'élève à 250 000€ pour l'exercice 2024.

**CM 2024-025 Actualisation de l'Autorisation de programme n°2021-02 - Rénovation énergétique du patrimoine communal**

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe de la minorité) a approuvé la modification de l'autorisation de programme n°2021-02 tel que présentée en séance, le nouveau montant de l'autorisation de programme est de 2 100 000€ et le montant des crédits de paiements s'élève à 395 000 € pour l'exercice 2024.

**CM 2024-026 Ouverture d'une Autorisation de programme n°2024-01 – Extension de la mairie**

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe de la minorité) a approuvé l'ouverture de l'autorisation de programme n°2024-01 tel que présentée en séance. Le montant de l'autorisation de programme est de 400 000€ et le montant des crédits de paiements s'élève à 150 000€ pour l'exercice 2024

**CM 2024-027 Ouverture d'une autorisation de programme n°2024-02 (Complexe Sportif Louis Ballard) – Rénovation - Extension de la salle de tennis**

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions (groupe de la minorité) a approuvé l'ouverture de l'autorisation de programme n°2024-02 tel que présentée en séance. Le montant de l'autorisation de programme est de 500 000€ et le montant des crédits de paiement s'élève à 200 000€ pour l'exercice 2024.

**CM 2024-028 Information : Bilan de l'autorisation de programme n°2019-01 (Complexe sportif Louis Ballard) – Réalisation d'une piste d'athlétisme couverte et d'un vestiaire**

Le conseil municipal a pris connaissance du bilan de l'autorisation de programme n°2019-01 (complexe sportif Louis Ballard)- Réalisation d'une piste d'athlétisme couverte et d'un vestiaire.

#### **CM 2024-029 Budget primitif 2024 - Budget principal**

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre (groupe de la minorité) a adopté le budget primitif 2024 de la ville de Guilers qui s'équilibre de la manière suivante :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Investissement</b>	3 690 74,00€	3 690 74,00€
<b>Fonctionnement</b>	7 218 350,00€	7 218 350,00€
<b>Total</b>	<b>10 909 096,00€</b>	<b>10 909 096,00€</b>

#### **CM 2024-030 Vote des taux de fiscalité directe locale – Année 2024**

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre (groupe de la minorité) a décidé de fixer les taux de fiscalité pour l'année 2024 ci-dessous :

	<b>Taux 2023</b>	<b>Taux 2024</b>
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	23,47%	<b>23,47%</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42,69 %	<b>43,54%</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46.56 %	<b>46.56 %</b>

#### **CM 2024-031 Budget primitif 2024 - Budget annexe « Lotissement Coat Bian »**

Le conseil municipal à l'unanimité, a adopté le budget primitif 2024 du budget annexe « lotissement Coat-bian qui s'équilibre de la manière suivante :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Investissement</b>	0,00€	0,00€
<b>Fonctionnement</b>	241 517.68€	241 517.68€
<b>Total</b>	241 517.68€	241 517.68€

#### **CM 2024-032 Subvention communale au CCAS – 2024**

Le conseil municipal à l'unanimité, a décidé d'approuver l'octroi d'une subvention forfaitaire d'un montant de 35.500 € au CCAS de Guilers et d'en autoriser le versement.

#### **CM 2024-033 Subvention COS – 2024**

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé l'octroi d'une subvention de 7 471,27€ au Comité des Œuvres Sociales des villes de Brest Métropole et en a autorisé le versement.

#### **CM 2024-034 Convention de moyens et d'objectifs Ville de Guilers/Bleuets de Guilers**

Le conseil municipal, par 28 voix pour, a validé les termes de la convention pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2024, et a autorisé Monsieur Le Maire ou son représentant à la signer.

#### **CM 2024-035 Recours à la centrale d'achat RESAH dans le cadre de la démarche de mutualisation des achats avec Brest Métropole**

Le conseil municipal à l'unanimité, a approuvé le recours à la centrale d'achat RESAH par l'intermédiaire de Brest métropole et a autorisé le Maire, ou son représentant à prendre toutes décisions et signer tous documents s'y rapportant.